

Belgium-Celles: Insurance services

OJ S 193/2018 06/10/2018

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Commune de Celles

Postal address: rue Parfait 14

Town: Celles

NUTS code: BE327 Arr. Tournai

Postal code: 7760

Country: Belgium

Contact person: Madame Françoise Hennart

E-mail: francoise.hennart@publilink.be

Telephone: +32 69857767

Fax: +32 69455684

Internet address(es):

Main address: www.celles.be

I.1. Name and addresses

Official name: CPAS de Celles

Postal address: rue Parfait 14

Town: Celles

NUTS code: BE327 Arr. Tournai

Postal code: 7760

Country: Belgium

E-mail: aurelie.letangre@cpascelles.be

Internet address(es):

Main address: www.celles.be

I.2. Information about joint procurement

The contract involves joint procurement

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/502/10/2018>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted to the abovementioned address

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Portefeuille d'assurances pour l'admin. communale et le CPAS de Celles
Reference number: 2018-149

II.1.2. Main CPV code

66510000 Insurance services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Voir II.2.4.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE327 Arr. Tournai

Main site or place of performance: Commune de Celles.

II.2.4. Description of the procurement

Le présent marché a pour objet le renouvellement de l'ensemble du portefeuille d'assurances de l'Administration communale et du CPAS de Celles.

Les prescriptions techniques auxquelles doivent répondre les services sont reprises dans la troisième partie du cahier spécial des charges.

Par son offre, le soumissionnaire retenu s'engage à réaliser les prestations de services en conformité avec ces prescriptions.

Coordonnées des administrations concernées:

1) Administration communale de Celles, rue Parfait, 14 à 7760 Celles, Tel.: 069 / 85.77.60 — Fax 069 / 45.56.84

2) CPAS, rue Parfait, 14 à 7760 Celles, Tél.: 069 / 45.45.14

Toute information complémentaire relative à ce cahier spécial des charges peut être obtenue:

— pour la Commune: auprès de Madame Françoise Hennart, Chef administratif, au numéro de téléphone de l'administration communale, renseigné ci-dessus,

— pour le CPAS: auprès de Madame Aurélie Letangre, Directrice générale du CPAS, au numéro de téléphone, renseigné ci-dessus.

Pour l'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur élit domicile en son siège social.

Le marché peut être reconduit tacitement 3 fois.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Critère de services (inclus dans les primes) / Weighting: 50

Price - Weighting: 50

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 12

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

Non résiliation après sinistre.

En dérogation à l'article 86 de la loi du 4.4.2014 relative aux assurances, l'assureur ne peut pas se réserver la faculté de résilier tout ou partie du présent marché après la survenance d'un sinistre.

Le prestataire de services dispose de la possibilité de renoncer au marché tenant compte d'un délai de renon. de min... (voir documents du marché).

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Le DUME, par lequel le soumissionnaire déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17.6.2016.

Critères d'exclusion:

Motifs d'exclusion obligatoires:

- 1) participation à une organisation criminelle;
- 2) corruption;
- 3) fraude;
- 4) infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
- 5) blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme;
- 6) travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains,
- 7) occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

Les exclusions du 1) à 6) s'appliquent pour une période de 5 ans à compter de la date du jugement. Le critère d'exclusion 7) quant à lui s'applique pour une période de 5 ans à partir de la fin de l'infraction.

Est exclu de la présente procédure, le soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations de paiement de dettes fiscales et de cotisations de sécurité sociale. Néanmoins, le soumissionnaire qui se trouve dans les conditions suivantes peut participer:

- a) il ne dispose pas d'une dette supérieur à 3 000 EUR; ou
- b) il a obtenu pour cette dette un délai de paiement qu'il respecte strictement.

Lorsque la dette est supérieure à 3 000 EUR, sous peine d'exclusion, le soumissionnaire démontre qu'il détient à l'égard d'un pouvoir adjudicateur ou d'une entreprise publique, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal à sa dette diminuée de 3 000 EUR.

Lorsque l'attestation en possession du pouvoir adjudicateur ne démontre pas que le soumissionnaire est en règle avec ses obligations fiscales et sociales. Il en informera le soumissionnaire. À compter du lendemain de la notification de la constatation, le soumissionnaire dispose d'un délai unique de 5 jours ouvrables pour fournir la preuve de sa régularisation.

Motifs d'exclusion facultatifs:

- 1) lorsque le pouvoir adjudicateur peut démontrer, par tout moyen approprié, que le candidat ou le soumissionnaire a manqué aux obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail;
- 2) lorsque le candidat ou le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
- 3) lorsque le pouvoir adjudicateur peut démontrer par tout moyen approprié que le candidat ou le soumissionnaire a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité;
- 4) lorsque le pouvoir adjudicateur dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le candidat ou le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence;
- 5) lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts au sens de l'article 6 de la loi par d'autres mesures moins intrusives;
- 6) lorsqu'il ne peut être remédié à une distorsion de la concurrence résultant de la participation préalable des candidats ou soumissionnaires à la préparation de la procédure de passation, visée à l'article 52 de la loi, par d'autres mesures moins intrusives;
- 7) lorsque des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable;
- 8) le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable... (voir documents du marché).

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel le soumissionnaire déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants:

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

- 1) une liste des principaux services effectués au cours des 3 dernières années dans le secteur public, indiquant le montant, la date et le destinataire.

Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, à défaut, simplement par une déclaration du prestataire de services.

Le présent marché est réservé aux entreprises d'assurances agréées par l'autorité des services et marchés financiers (en abrégé FSMA pour «Financial Services and Markets Authority», anciennement commission bancaire, financière et des assurances).

Le soumissionnaire est donc tenu de joindre son attestation d'agrément.

Les courtiers et autres intermédiaires d'assurances sont exclus de ce marché.

Pour remettre une offre valable, les soumissionnaires doivent pouvoir justifier l'existence d'un siège d'exploitation situé en Belgique.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1) Gestion de minimum 3 portefeuilles. Assurances de minimum 200 000 EUR de primes totales annuelles au cours des 3 dernières années.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 09/11/2018 Local time: 09:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 09/03/2019

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 09/11/2018 Local time: 09:00

Place:

Administration communale de Celles «Salle du conseil» — 2e étage.

Information about authorised persons and opening procedure: Une séance publique d'ouverture des offres est prévue.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

Visite du site requise et ne pas participer à la visite du site engendre la nullité de l'offre: sur rendez-vous.

Contact: Mme Hennart — Tel.: 069/85.77.67 — francoise.hennart@publilink.be

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Town: Non applicable

Country: Belgium

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

- Recours en annulation devant le Conseil d'État ou le juge judiciaire: 60 jours à compter de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le cas,
- recours en suspension devant le Conseil d'État, selon la procédure d'extrême urgence, ou devant le juge judiciaire, selon la procédure de référé 15 jours à compter de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le cas,
- ce délai est réduit à 10 jours en cas de publication d'un avis de transparence ex ante volontaire.

VI.5. Date of dispatch of this notice

03/10/2018